

CONVENTION PATRIOTIQUE DES FORCES DE GAUCHE (CPFG)

Tél : 98 33 29 88/ 90 91 41 97

LA PROPOSITION DE LOI DITE AMOUSSOU BRUNO : UNE CONSECRATION DE LA FRAUDE ET DE L'IMPOSTURE.

Depuis le 12 novembre dernier, une proposition de loi appelée loi Amoussou Bruno a été déposée au bureau de l'Assemblée Nationale. Certains y ont vu une proposition pour une sortie de l'impasse.

Or, que dit cette proposition de loi ? L'objectif visé par la proposition de loi est défini à l'article 1^{er} « *La présente loi traite des actions spécifiques et des dispositions à prendre, durant une période de transition complémentaire, en vue d'obtenir :*

- *d'une part, une version optimale de la **Liste électorale permanente informatisée** à utiliser pour l'organisation des élections municipales, communales, locales et législatives en 2015*

- *d'autre part une version consensuelle de la Liste électorale permanente informatisée à utiliser pour l'organisation des élections présidentielles en 2016 »*

L'article 2 précise « *La version optimale de la **Liste électorale permanente informatisée** à utiliser pour l'organisation des élections municipales, communales, locales et législatives en 2015 est celle établie par le Comité d'Orientation et de Supervision. Elle est remise à la Commission électorale nationale autonome au plus tard le 18 décembre 2014 »*

A la lecture de ces deux dispositions, deux remarques s'imposent :

La première : c'est que la base de la proposition de loi c'est la **Liste électorale permanente informatisée** (LEPI), une liste dont Amoussou Bruno, père de ladite proposition de loi dit sur un plateau de télévision **qu'elle est inexistante**. Comment peut-on corriger ce qui n'existe pas ?

Deuxième remarque : la proposition de loi donne sa bénédiction au Comité d'Orientation et de Supervision (COS-LEPI), une structure constituée de députés avec une majorité d'éléments de la mouvance présidentielle. Qu'est-ce qui permet aujourd'hui de compter sur la bonne foi et l'esprit de transparence de gens en majorité pro-Yayi, Yayi dont on sait que tant qu'il est au pouvoir on n'aura jamais des élections crédibles dans notre pays ? Est-ce peut-être des intérêts de fraude partagés entre députés et partis (mouvance et opposition parlementaire confondus) représentés dans COS-LEPI? Veut-on également justifier coûte que coûte le pillage des ressources avec un budget extensible à l'infini ?

A ce sujet, certains disent qu'on ne peut pas jeter une Liste qui aurait coûté des dizaines de milliards de francs au pays et qu'il faut tout faire pour en tirer quelque chose. Mais c'est oublier qu'au-delà et plus que les milliards, la LEPI du k.o a causé des torts incommensurables à la vie des millions de béninois, à la démocratie et dignité du pays, toutes choses qui n'ont pas de prix. Continuer de traficoter l'avenir du pays avec une liste frauduleuse cause et causera plus de tort et de danger pour le peuple et le pays. Les milliards gaspillés et pillés par Boni Yayi et ses alliés pour s'offrir le K.O. constituent un scandale qui s'ajoute au passif déjà lourd de la gestion scabreuse du pays et dont Boni Yayi doit rendre compte.

La proposition de loi Amoussou pose d'autant de problèmes que les délais accordés au COS-LEPI ne sont jamais respectés. Le dernier en date, celui de l'affichage des listes devant démarrer le 12 novembre a déjà pris une semaine de retard. Ensuite, le cafouillage créé et observé sur le terrain indique que la correction n'a pratiquement rien changé sur le fond de la Lépi de K.O.

Alors cette proposition de loi nous sort-elle de l'impasse ? Nullement. Car avons-nous dit « Le bon sens et toute la pratique humaine indiquent que pour sortir d'une impasse, il faut quitter le système qui l'a engendrée. ». Loin de sortir de l'impasse, elle nous y enfonce davantage. Elle est une consécration de la fraude et de l'imposture organisées par le pouvoir de YAYI Boni pour des élections à K.O répétés. N'est-ce pas la confirmation d'intérêts partagés entre le clan YAYI et les tenants de cette proposition de loi afin de sauver le système de fraude, de corruption et d'arbitraire?

La Convention Patriotique des Forces de Gauche dit « non » à cette tromperie du peuple. Notre proposition, nous la répétons, **consiste à confectionner une liste ad 'hoc, une nouvelle liste à partir des villages et quartiers de ville, sous la responsabilité de la CENA en concertation avec les représentants des partis politiques toutes tendances confondues représentés ou non au parlement.**

Cotonou, le 18 Novembre 2014

La Convention Patriotique des Forces de gauche.